

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026
DELIBERATION N°2026-69

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 030-213000474-20261001-2669DEL-DE



Le 29 septembre 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Marie-Pierre TRONC, Maire.

PRESENTS (22) : Marie-Pierre TRONC, Dominique BERTHUOT, Julien DUMAS-LAIROLLE, Laurence REYNAUD, David BELTRAN, Michèle CHAMOUTON, Jean-Luc MEYRUEIS, Emmelyne GUARDADO, Sandrine CHAPUS, Patrick ASTIER, Elisabeth HUGUES, Marie-Laure ETEVE, Philippe DAUMAS, Hélène VALET-COMEYNE, Delphine BOURGEAULT, Muriel BORTOLLOTTI, Cédric JOUBERT, Morgane DEPIERRE, Roger SEQUELA, Véronique CHRISTELLER, David VERVANDIER, Laurence DE ENA.

ABSENTE AYANT DONNE PROCURATION (7) : Frédérique VIALA à Julien DUMAS-LAIROLLE, Jean-Paul FOSSEY à Dominique BERTHUOT, Cyril FELGEROLLES à Emmelyne GUARDADO, Romain DUMAS à Muriel BORTOLLOTTI, Morgan NEPOTY à Marie-Pierre TRONC, Aurélien CARDIN à Véronique CHRISTELLER, Kitaiha TOURE à Roger SEQUELA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Muriel BORTOLLOTTI.

BUDGET GENERAL 2026 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-2,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°33 du 21 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026 du budget général,

Vu la proposition de décision modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap	Article	Libellés	Dépenses	Recettes
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 000,00 €	
011	615221	Entretien et réparation de bâtiments publics	+ 23 300,00 €	
011	6188	Autres frais divers	+ 59 014,35 €	
023	023	Virement à la section d'investissement	- 69 142,90 €	
75	75888	Autres produits divers de gestion courante		+ 12 984,58 €
002	002	Résultat de fonctionnement reporté		+ 1 186,87 €
		TOTAL	+ 14 171,45 €	+ 14 171,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 030-213000474-20261001-2669DEL-DE



Chap	Article	Libellés	Dépenses	Recettes
021	021	Virement de la section de fonctionnement		- 69 142,90 €
001	001	Solde d'exécution d'investissement positif reporté		+ 99 142,90 €
024	024	Produit de cession d'immobilisations		- 30 000,00 €
		TOTAL	0,00 €	0,00 €

Entendu l'exposé du rapporteur, Emmelyne GUARDADO,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A LA MAJORITE
5 CONTRE ET 1 ABSTENTION**

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget général 2026 tel que présentée ci-dessus
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Marie-Pierre TRONC.



Certifié exécutoire par Mme le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le :

L'affichage du :

3/10/26
3/10/26

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de la publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.